

10 REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :

Finances

SOUS-DOMAINE :

Décisions budgétaires

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 0

Votants : 12

Secrétaire de séance :

LOPEZ Quentin

CONVOCAION EN DATE DU :

12 Février 2026

AFFICHAGE EN DATE DU :

12 Février 2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIEE :

N° : 2026_04

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude**

Séance du Comité syndical du : 17 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire

Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Guy CLERGUE, suppléant

Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Monsieur Jean-François CID, suppléant

Madame Dominique LORENZO-MACIAS, suppléante

Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

La Communauté de Communes « La Domitienne » :**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Jacques MAURAND, suppléant

Absents suppléés :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, titulaire, membre du Bureau, titulaire représentée par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire, représenté par Monsieur Jean-François CID, suppléant

Madame PONS-PELOFY Sophie, titulaire représentée par Madame Dominique LORENZO-MACIAS, suppléante

Monsieur Jean-Luc RIVEL, titulaire, représenté par Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jacques MAURAND, suppléant

Objet : Adoption du compte financier unique 2025

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Louis RIO 1er Vice-président, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Xavier BELART, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme suit :

RESUME DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte Administratif principal						
Résultats reportés		300 000,00 €		472 464,12 €	0,00 €	772 464,12 €
Opérations à réaliser	1 610 435,16 €	1 969 302,68 €	2 995 246,25 €	2 492 521,05 €	4 605 681,41 €	4 461 823,73 €
TOTAUX	1 610 435,16 €	2 269 302,68 €	2 995 246,25 €	2 964 985,17 €	4 605 681,41 €	5 234 287,85 €
Résultats de clôture		658 867,52 €		-30 261,08 €	0,00 €	628 606,44 €
Restes à réaliser			70 107,50 €	361 261,22 €	70 107,50 €	361 261,22 €
TOTAUX CUMULES	1 610 435,16 €	2 269 302,68 €	3 065 353,75 €	3 326 246,39 €	4 675 788,91 €	5 595 549,07 €
RESULTATS DEFINITIFS		658 867,52 €		260 892,64 €		919 760,16 €

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 7 307.09 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**LE COMITE SYNDICAL
A L'UNANIMITE**

- **Adopte** le Compte Financier Unique 2025

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération
ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 17 Février 2026

**Le Président,
Xavier BELART**

